

large éventail de biens de sorte qu'un grand nombre d'entreprises de toutes les régions du Canada pourront en bénéficier.



DE NOUVELLES POSSIBILITÉS D'ÉCHANGE

Secteur des services en général

Le secteur des services est à l'heure actuelle la principale source d'emplois et d'activité économique au Canada. L'Accord de libre-échange ouvrira de nouvelles possibilités de commerce dans le domaine des services, donnant aux entreprises de service aussi bien canadiennes qu'américaines le droit de faire affaire d'un côté ou de l'autre de la frontière. L'Accord établit un précédent global en définissant des règles grâce auxquelles les entreprises canadiennes sont assurées d'être traitées de la même façon que les entreprises américaines aux États-Unis, et vice-versa, dans toutes les lois futures. Des normes professionnelles mutuellement acceptables seront établies dans les activités de service comme l'architecture. Parmi les activités de service visées par l'Accord figurent les services dans les domaines de l'agriculture, de la forêt, de l'exploitation minière et du bâtiment, les services commerciaux de distribution, les services dans les domaines de l'assurance et de l'immobilier, les services informatiques et les télécommunications améliorées ainsi que les services de tourisme. Ne font pas partie de l'Accord les services fournis par les gouvernements et les services sociaux tels que la garde d'enfants, de même que les industries culturelles, les services juridiques,